

ELECTIONS LÉGISLATIVES

3e CIRCONSCRIPTION DES A. - M.

PAUL CLÉRICY

Candidat de la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste

Jean TOUSCOZ

Candidat suppléant



Un Candidat ... Jeune mais expérimenté

Né à Nice en 1926 d'une famille originaire du terroir.

Licencié en Droit, Diplômé de l'Ecole des Sciences Politiques.

18 ans d'expérience municipale : Conseiller municipal dès 1948, Maire de Castagniers depuis 1953. Vice-Président du Syndicat Intercommunal pour l'équipement des cantons de Levens, Contes et L'Escarène, aux côtés du Sénateur Joseph RAYBAUD, Président du Conseil Général des A.-M.

6 ans d'efficacité départementale : Conseiller Général des Alpes-Maritimes depuis 1961. Rapporteur Général des Travaux Publics. Secrétaire de la Commission départementale. Membre de la Commission Départementale d'Equipement, etc...

6 ans d'action régionale et nationale : Délégué du Conseil Général auprès des instances régionales et représentant les Alpes-Maritimes sur le plan national.

Spécialiste du Tourisme : Directeur du Syndicat d'Initiative de la Ville de Nice depuis 1954. Secrétaire Général des Logis des A.-M., Vice-Président de l'Association de Tourisme Social « Loisirs-Soleil », etc...

Une équipe nouvelle ... de pensée et d'action

Jean TOUSCOZ - Candidat suppléant

Né à Alger en 1935, Service militaire en Algérie (1958-1960). Lieutenant de Réserve, Croix de la Valeur Militaire, 2 citations.

Docteur en Droit et diplômé de l'Institut Politique d'Alger.

Premier Secrétaire de la Conférence du Stage du Barreau d'Alger en 1957.

Agrégé des Facultés de Droit et des Sciences Economiques (Droit Public).

Maître de Conférences agrégé à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de l'Université de Nice.

Un groupe d'études des problèmes nationaux et régionaux s'est formé et se développera autour de Paul CLÉRICY et Jean TOUSCOZ, comprenant universitaires, enseignants, syndicalistes, cadres, techniciens, représentants patronaux, étudiants, ainsi que divers élus municipaux et départementaux.

Une équipe d'action et d'intervention tout au long du mandat législatif préparera les dossiers, suivra les affaires et proposera des solutions concrètes en vue de réalisations sur le plan national et régional.

Une méthode de travail

LE ROLE DU DÉPUTÉ, sa mission est triple :

Chargé de voter la loi, son devoir est de veiller à l'équilibre des pouvoirs, à la défense des libertés, à la justice sociale, à une équitable répartition des crédits dans le cadre du budget national, etc...

Représentant une circonscription : étudie les problèmes régionaux et locaux en les situant dans un cadre national et défend les intérêts de ses concitoyens.

Porte-parole des populations, le Député est le défenseur de tous et de chacun auprès des Administrations nationales et départementales afin que ses électeurs obtiennent justice et rapide satisfaction.

LA MÉTHODE PRATIQUE DE TRAVAIL.

A l'Assemblée Nationale, Paul CLÉRICY adhérera au groupe parlementaire de la F.G.D.S. pour rester fidèle au programme et aux objectifs essentiels de la Fédération et respecter ainsi les engagements pris devant les Electeurs.

Dans la Circonscription, il établira un plan, dressera le bilan exact des besoins et se renseignera sur les possibilités techniques et financières.

Il tiendra au courant les Electeurs des projets étudiés, en organisant de fréquentes réunions en cours de mandat.

Contacts permanents avec les populations pour mieux connaitre leurs intérêts ou leurs besoins en visitant très régulièrement tous les quartiers et toutes les communes de la circonscription.

Un programme national

Le programme de la F.G.D.S., formation de gauche à vocation majoritaire, n'est pas un simple catalogue de promesses mais un véritable choix politique de gouvernement, reposant essentiellement sur trois idées fondamentales : LIBERTÉ, JUSTICE et PAIX.

LIBERTÉ

C'est le refus du pouvoir personnel et la revision des articles de la Constitution qui menacent les libertés publiques (article 16 notamment).

La Constitution doit organiser un **contrat de législature :** le Président et la majorité de l'Assemblée sont élus ensemble, leurs mandats ont la même durée ; en cas de conflit sur un programme entre le Président et l'Assemblée, le corps électoral est appelé à se prononcer (nouvelles élections).

La liberté de l'information et, notamment, de l'O.R.T.F., l'abolition des restrictions au droit de grève et l'extension des pouvoirs financiers des communes sont le complément indispensable d'une promotion politique dont dépendent les conditions de la vie économique et sociale du pays.

JUSTICE

Un plan démocratiquement élaboré et effectivement appliqué doit assujettir les grands choix économiques à l'intérêt général. Les investissements publics doivent être mis au service du développement. Le plein emploi doit être assuré.

La priorité des priorités doit être accordée à **l'Education nationale** (crèches, écoles maternelles, enseignement professionnel, enseignement supérieur) ; le logement, l'urbanisme, la santé publique ne doivent plus être sacrifiés.

Une fiscalité plus juste et plus claire doit permettre de dégager les ressources nécessaires. **L'indemnisation des rapatriés,** devoir de justice et source de progrès économique, doit être assurée. La société doit reconnaître à la femme des droits égaux à ceux de l'homme ; le « planning familial » doit être reconnu.

PAIX

La France doit renoncer à son armement atomique : son indépendance et son prestige ne dépendent pas de ces armes illusoires. Elle doit contribuer efficacement à la détente entre les Nations, à l'organisation de la société internationale et au désarmement général, complet et contrôlé (signature des accords de Moscou sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, etc...).

L'Europe doit être construite, indépendante de toute hégémonie étrangère et élargie à la Grande-Bretagne, aux pays scandinaves et à certains pays européens de l'Est.

L'aide multilatérale au Tiers-Monde est un devoir de justice ; l'opposition des nations nanties et des nations prolétaires doit être évitée par une organisation équitable du commerce international.

Une politique régionale

LES ÉQUIPEMENTS. L'effort doit porter sur :

Réseau routier et circulation urbaine : Autoroutes, voie de contournement et voie rapide à Nice, liaisons vers les Alpes du Nord, élargissement des routes départementales, etc...

Equipement collectif des villes et communes : Eau, assainissement, électricité, voirie, postes et télécommunications, etc...

Installations sportives, centres sociaux éducatifs, maisons de jeunes, jardins, espaces verts, etc...

Constructions scolaires : écoles maternelles, crèches et garderies, collèges d'enseignement technique, universités, etc...

Protection sanitaire et sociale : Hôpitaux, hospices, maisons de retraite, enfants inadaptés, foyers de jeunes travailleurs, etc...

La fiscalité locale doit être réformée pour accroître les moyens des communes.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE : Pour assurer le plein emploi et améliorer les conditions de vie, notre action sera la suivante :

Industrie : Implantation d'industries « propres », laboratoires de recherches électroniques, chimie, etc... et constitution d'une véritable liaison industrie-université.

Agriculture : Modernisation et développement du marché des fleurs coupées dans le cadre du Marché Commun, protection des zones maraîchères et de l'activité rurale dans l'arrière-pays.

Tourisme : Création de zones touristiques de prestige, développement du tourisme social, des stations de sports d'hiver. Etalement des vacances.

Logement et Urbanisme : Accélérer le rythme des constructions à caractère social, en augmenter la qualité et les éléments de confort, urbaniser les nouveaux ensembles dans un contexte humain et social.

•

Notre région possède les éléments du progrès : climat, situation géographique privilégiée, population jeune et dynamique, cadres, tradition d'accueil, vocation internationale, qui permettront de promouvoir :

NICE

Métropole Régionale

et

Capitale Européenne